



SAULDRE ET SOLOGNE
Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 24/05/2023
Reçu en préfecture le 24/05/2023
Publié le
ID : 018-200000933-20230524-2023_05_055-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 16 mai deux mille vingt-trois, se sont réunis à la Maison de la pêche à Clémont, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 22 mai 2023
Délibération n° 2023-05-055

Modification du tableau des effectifs portant ouverture d'un poste de responsable administratif et financier

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 20

Pouvoirs : 6

Conseillers titulaires présents : Mme Anne CASSIER, M. Pierre LOEPER, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, M. Sylvain DUVAL, M. Didier RAFFESTIN, Mme Martine MALLET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, M. Pascal MARGERIN, M. Alexandre CERVEAU, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Hugues DUBOIN, M. Bernard DAUTIN, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Marc GOURDOU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoirs : M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,
Mme Lucile GROUSSEAU a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,
M. Lionel POINTARD a donné pouvoir à Mme Denise SOULAT,
M. Gilles FEVRE a donné pouvoir à Mme Dominique TURPIN,
M. Daniel GAUTIER a donné pouvoir à M. Hugues DUBOIN,
M. David DALLOIS a donné pouvoir à M. Bernard DAUTIN.

Absents : Mme Sophie ESPEJO, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, Mme Florence LEDIEU, M. Joël COULON, M. Bernardino ADDIEGO, M. Alain URBAIN, M. Philippe RAGOBERT, M. Jean-Marc RUIZ et M. Nicolas MOREAU.

Secrétaire de séance : Mme Dominique TURPIN

Comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires puis du vote du budget 2023, Madame la Présidente rappelle que la Communauté de communes a besoin de renforcer sa structuration administrative, notamment sur les fonctions supports, que sont les finances et les ressources humaines.

Actuellement, ces deux piliers de la gestion administrative de notre Communauté de communes sont gérés directement par la directrice des services, lui laissant trop peu de temps pour mener à bien les autres dossiers importants dévolus aux EPCI (GEMAPI, transfert des compétences eau et assainissement, élaboration du PLUi et suivi du SCoT, projet de développement touristique, renforcement des services à la population etc.), ainsi que les projets à venir en lien avec la construction d'un projet de territoire, et le développement de coopérations.

Envoyé en préfecture le 24/05/2023

Reçu en préfecture le 24/05/2023

Publié le

ID : 018-200000933-20230524-2023_05_055-DE

Afin de renforcer notre structuration administrative permettant de sécuriser la gestion comptable et financière dont les procédures s'avèrent de plus en plus exigeantes, faire monter en compétence la secrétaire, organiser la gestion des ressources humaines (paies, suivi des carrières, sécurité, protection sociale, formations etc.), et assurer un suivi rigoureux de la commande publique et des assurances, il est proposé d'ouvrir un poste de responsable administratif et financier au sein des effectifs de la Communauté de communes, à compter du 1^{er} septembre 2023.

Par ailleurs, le poste ouvert pour la communication étant désormais pourvu par un agent titulaire de catégorie C, il convient de supprimer le poste de catégorie B qui avait été ouvert à ce titre dernièrement.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3 II ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 15 mai 2023,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : CREE un emploi permanent de responsable administratif et financier dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B, filière administrative) à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 2 : CREE un emploi permanent de responsable administratif et financier dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A, filière administrative) à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 3 : SUPPRIME l'emploi permanent de responsable de la communication ouvert dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux en mars 2023 en raison du recrutement d'un agent dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Article 4 : PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Pour extrait conforme


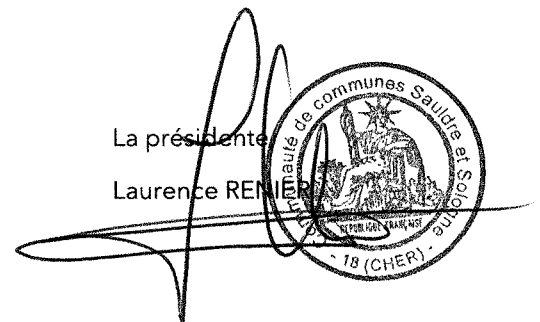
La secrétaire de séance,

Dominique TURPIN



La présidente

Laurence RENIER



Communauté de communes Sauldre et Sologne
18 (CHER)

Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 24/05/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.